

Mise à jour pour les abonnés SEDAR ^{MD} le 1^{er} avril, 2004

Incompatibilité des fichiers de la version 007.001.016 de SEDAR

Lors de la mise en œuvre de la version 007.001.016 de SEDAR, les abonnés dotés des systèmes d'exploitation Windows 95, Windows 98 ou Windows NT 4.0 ont éprouvé un problème d'incompatibilité des fichiers lorsqu'ils ont tenté de télécharger la nouvelle mise à jour des codes.

Les abonnés qui N'ONT PAS encore tenté de télécharger la plus récente mise à jour des codes et qui sont dotés de l'un des systèmes d'exploitation susmentionnés sont priés de télécharger la rustine offerte dans le site Web indiqué ci-après avant de lancer la mise à jour des codes SEDAR.

Par ailleurs, les adhérents qui ont déjà téléchargé la plus récente mise à jour des codes et qui ont reçu l'un ou l'autre des messages d'erreur indiqués ci-dessous sont priés de télécharger cette rustine et de relancer la mise à jour des codes SEDAR afin de s'assurer que tous les fichiers SEDAR pertinents ont été mis à jour.

Messages d'erreur :

- « Erreur lors de la MAJ. Opération annulée et version précédente restaurée. RC=12 »;
- « Erreur irrémédiable lors de la mise à jour du programme. RC=53 » (veuillez noter que le code d'erreur peut également être 70);
- « Erreur d'exécution '429' : Le composant ActiveX ne peut créer l'objet ».

Téléchargement de la rustine (offerte en anglais seulement) :

<http://support.microsoft.com/default.aspx?scid=kb;en-us;239114#7>

Modification du barème des frais du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

La CDS désire informer les abonnés du changement apporté au barème des frais du *Department of Government Services and Lands* du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, en vigueur depuis le 30 mars 2004. La nouvelle description des frais est la suivante :

Notice annuelle (1 000 \$)

Remarque :

Ces frais afférents à la Notice annuelle sont applicables tant aux émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié qu'à ceux qui ne le sont pas. Afin de tenir compte de ces changements, SEDAR sera mis à jour à une date ultérieure. De plus, une mise à jour des abonnés informera ces derniers de la mise à jour des codes.

Les déposants doivent entrer les frais payables entre le 30 mars 2004 et la date d'entrée en vigueur de la mise à jour des codes dans SEDAR à la ligne suivante :

Dépôt d'une notice annuelle en vertu de la NC 44-101 (1 000 \$)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de CDS INC. au 1 800 219-5381

©CDS INC. 2004 Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée aux termes d'une licence d'exploitat